

Délibération 1.03

Soutien en faveur de l'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA (contrats aidés) - Convention annuelle d'objectifs et de moyens - Année 2023

Intervention de Sophie HERVE

Monsieur le Président, Chers Collègues,

« Le premier ministre Edouard Philippe, juge que le système des emplois aidés, qui consiste à faire subventionner les embauches est trop coûteux par rapport à ses bénéfices. En dépit des protestations d'un certain nombre de collectivités locales et d'associations, qui se multiplient depuis plusieurs jours, il a confirmé : Nous voulons progressivement réduire le nombre des contrats aidés. Ces contrats sont en réalité des contrats précaires subventionnés », et constituent « une aubaine » pour des employeurs, a-t-il critiqué ».

Je vous ai lu une dépêche de l'AFP de septembre 2017.

Il a eu « du pif Edouard », passez-moi l'expression, car les dégâts causés par cette décision se sont fait ressentir dès l'année suivante.

Ainsi, la DARES (Direction de l'animation, de la recherche, des études et des statistiques) a estimé dès novembre 2018 que cette décision avait déjà entraîné une hausse du nombre de demandeurs d'emploi de 55.000 personnes et un accroissement de la pauvreté.

Quant au Conseil supérieur de la fonction publique territoriale (CSFPT), il a estimé positif le bilan des emplois aidés et regretté que la décision gouvernementale de les réduire drastiquement n'ait pas été précédée par une évaluation nationale sur leur impact sur l'emploi !

Alors depuis, en marche arrière toute, revoilà les contrats aidés que cette délibération se propose d'augmenter à travers la nouvelle convention annuelle d'objectifs et de moyens.

Enfin tout est relatif, parce qu'en réalité pour les PEC CUI/CAE dans le secteur public, elle acte simplement le même objectif que la précédente, à savoir 500 contrats, objectif non atteint actuellement, et elle porte à 100 contrats l'objectif des CUI/CIE dans le secteur marchand.

Plus de 12.000 bénéficiaires du RSA en Seine-Maritime pour 600 contrats, avant de pouvoir remettre tout le monde au boulot comme affirment certains, il va falloir changer de braquet...

Vous le savez, notre groupe n'a jamais considéré les contrats aidés comme la panacée et nous formulons à chaque fois les mêmes réserves quant aux contreparties exigées des employeurs, les garanties de réelles formations et accompagnement des bénéficiaires, ou encore les perspectives d'embauche stable à l'issue.

Mais nous avons également bien conscience de leur utilité à la fois pour les bénéficiaires et pour leurs employeurs publics, dès lors que l'esprit et les objectifs de ces contrats ne sont pas dévoyés.

Nous voterons par conséquent cette délibération.